

Pour profiter du service vous devez :

- Compléter et retourner le bon de commande, établir le montant vis-à-vis l'année de votre enfant et joindre le paiement.

Il est de votre responsabilité de vérifier le calendrier de votre enfant (sortie ou autre).

Aucun remboursement lors d'une absence ou école fermée ou autres.

Date limite pour la commande et le paiement : **VENDREDI 14 SEPTEMBRE**

Les commandes reçues après le 14 septembre devront être faites par téléphone ou email et seront augmenté de 1\$.

BON DE COMMANDE DU 24 septembre au 26 octobre 2018

#semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	24	25	26	27	28
2	1	2	3	4	CONGÉ
3	CONGÉ	9	10	11	12
4	15	16	17	18	19
5	22	23	24	25	26

Copie à conserver votre copie

□-----

BON DE COMMANDE DU 24 septembre au 26 octobre 2018

#semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	24	25	26	27	28
2	1	2	3	4	CONGÉ
3	CONGÉ	9	10	11	12
4	15	16	17	18	19
5	22	23	24	25	26

Veillez encercler la ou les dates de votre choix

Liste des congé:

Nom de l'enfant : _____ Année : _____

Nombre de repas : _____ X **5,25\$ pour la petite portion** = _____ \$

_____ X **6,25\$ pour la grosse portion** = _____ \$

Email ou numéro de téléphone pour vous rejoindre en cas de problème : _____

Pour des questions, vous pouvez appeler Annick au **418-227-4444** ou bien par email **info@lesperesnature.com**

S.V.P. libellez le chèque à l'ordre des Pères Nature **daté du 24 septembre**, et indiquez le nom de l'enfant.

En cas de sortie le repas sera changé par un repas froid
(Soit Sandwich au jambon, croissant au jambon ou sous-marin au jambon)

Le choix sera décidé par les Pères Nature

P.N. qu'en cas de tempête les repas ne sont pas remboursable mais créditable sur votre prochaine commande.

Pour tout autres cas communiqué directement au Pères Nature